



CONSEIL MUNICIPAL **Séance du 12 mars 2019**

PROCES VERBAL DE LA SEANCE PUBLIQUE

Le 12 mars 2019 à 19 H 30, le Conseil Municipal, convoqué le 05 mars 2019, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean Marie LEONARDIS, Maire de PEYPIN

Monsieur le Maire procède à l'appel nominatif des membres.

Liste « Ensemble pour Peypin » :

Monsieur	LEONARDIS Jean-Marie	
Monsieur	GIBELOT Frédéric	
Madame	MAGAGLI Laurence	
Madame	RESCH Cécile	
Monsieur	MAZEREAU Georges	
Madame	MARTINI Solange	Absente
Monsieur	ETIENNE Thierry	
Madame	LAMBERT Béatrice	
Monsieur	EQUINE Jean Pierre	
Madame	TAFFIN Isabelle	Pouvoir à AUDISIO Jacqueline
Monsieur	PAVANETTO Laurent	
Madame	AUDISIO Jacqueline	
Monsieur	PIRONTI Francis	

Madame	DE LA ORDEN Pascale	
Monsieur	ULBRICH Maximilien	
Monsieur	BIGOT Jean-Marc	
Mademoiselle	GUIDOTTI Valentine	Pouvoir à ETIENNE Thierry
Monsieur	CAUDULLO Gilbert	
Madame	BERENGER Sandrine	Absente
Monsieur	LEGALL Dominique	
Monsieur	BRAKHA Gabriel	Absent
Mademoiselle	ROUX Elise	

Liste « Tous Unis pour Peypin » :

Monsieur	SALE Albert	
Madame	COUTURIER Carine	
Mademoiselle	GIANASTASIO Laura	
Monsieur	HUYGHE Yannick	
Madame	LOUIS Alexandra	
Monsieur	GRAMMATICO André	Pouvoir à SALE Albert
Madame	BIBOLINI Sonia	

Monsieur le Maire propose la candidature Monsieur EQUINE Jean Pierre en qualité de secrétaire de séance. La candidature de Monsieur HUYGHE Yannick est aussi proposée.

Il est procédé au vote :

19 Voix pour Monsieur EQUINE et 7 voix pour Monsieur HUYGHE.

Monsieur EQUINE Jean Pierre est nommé secrétaire de séance.

1-APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 22 JANVIER 2019

L'exemplaire du procès-verbal de la séance du 22 janvier 2019 est soumis à l'approbation des membres présents à cette occasion.

Monsieur HUYGHE Yannick demande la parole et indique qu'il souhaiterait avoir des explications sur le point n° 4. Il laisse la parole à Monsieur SALE qui indique que dans le compte rendu de la séance du 22 janvier 2019, il est écrit dans le point n°4, qu'il est dommageable de retirer la délégation à un adjoint et de supprimer un poste d'adjoint. Monsieur SALE souhaiterait que cette phrase soit modifiée et qu'il soit ajouté qu'il est dommageable « pour la commune » de retirer un poste d'adjoint.

Monsieur le Maire lui indique que ce sera ajouté.

Monsieur le Maire présente ensuite les décisions prises dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties par délibération n° 60/2017 en date du 22 mars 2017.

01/2019	10/01/2019	Convention voisins vigilants 2019
02/2019	11/01/2019	Désignation de Maître Grégoire LADOUARI, Avocat Cabinet MCL AVOCATS, pour défendre les intérêts de la Commune / SINIGAGLIA Bernard SCCV CŒUR VILLAGE
03/2019	21/01/2019	Convention CDAD permanences avocats
04/2019	22/01/2019	Contrat Compagnie Les Voix Nomades Spectacle ALSH
05/2019	22/01/2019	Tarif exposants Printemps des Arts
06/2019	24/01/2019	Promesse de bail commercial entre La Ville de Peypin et la SELARL Le Pilon du Roi
07/2019	04/02/2019	Convention entre l'association "A CE CONTE LA" et la bibliothèque municipale
08/2019	04/02/2019	Contrat SAS ELISIA Spectacle ALSH

Madame BIBOLINI Sonia prend la parole et demande des précisions sur la décision n°2.

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'un recours sur un permis de construire délivré à l'entrée du village et que la commune a dû désigner un avocat.

Monsieur SALE Albert demande où cela se situe exactement ?

Monsieur GIBELOT Frédéric lui répond que cela se situe au début de l'avenue des Pégoulières sur une parcelle appartenant à Monsieur BRANDINELLI.

Aucune autre question n'étant posée, Monsieur le Maire reprend l'ordre du jour.

2- DÉNOMINATION DU PARC INTERGÉNÉRATIONBEL

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de donner un nom à l'Espace Intergénérationnel situé quartier BEDELIN à Auberge Neuve.

Il propose de lui donner le nom de : Ensemble Sports et Loisirs Alain BOURRELLY.

Monsieur le Maire demande si cette décision amène des questions ?

Monsieur HUYGHE indique que le groupe Tous Unis Pour Peypin avait déjà proposé le nom d'Alain BOURRELLY pour le stade de BEDELIN lors du conseil municipal du 26 septembre 2017. Il ajoute qu'ils sont donc favorables à cette décision qui met à l'honneur un illustre bénévole.

Aucune autre remarque n'étant formulée, le Conseil Municipal procède au vote :

26 Voix Pour

3- TARIFS CIMETIÈRES 2019

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération n°174/2018 du 27 novembre 2018 les tarifs pour les cimetières communaux ont été adoptés selon le tableau suivant pour l'année 2019:

	Tarifs 2019
Concession cimetière	
Trentenaire concession 6P	1520.00 €
Trentenaire concession 2P	760.00 €
caveau	
Caveau 6P	2760.00 €
Caveau 2P	1187.00 €
columbarium	
Cases funéraires 15 ans	608.00 €
Cases funéraires 30 ans	810.00 €

Monsieur le Maire, et à la demande de la Perception, propose au Conseil Municipal de délibérer à nouveau afin de préciser que les droits de timbre et d'enregistrement pour les concessions, caveaux et cases de Columbarium sont à la charge du titulaire de la concession comme le prévoit le code général des impôts. Il précise également que le montant actuel est de 25€.

Aucune remarque n'étant formulée, le Conseil Municipal procède au vote :

26 Voix Pour

4- DÉCISION MODIFICATIVE N°3

Monsieur le Maire donne la parole à Madame la Directrice Générale des Services qui rappelle que par la décision modificative n°2 de l'exercice budgétaire 2018, nous avons procédé à un réajustement des écritures en recettes.

Ces écritures étaient justifiées par la diminution de l'attribution de compensation versée par la Métropole Aix Marseille et demandées par la Préfecture afin de calculer les dotations.

À la demande de la Perception, nous devons également régulariser les écritures en dépenses afin de procéder au remboursement du trop-perçu de 2018.

Elle indique qu'il est donc nécessaire d'ajuster les crédits de la section de fonctionnement du chapitre 011 et 014 pour un montant de 74 347 euros.

Considérant la nécessité de procéder aux modifications des crédits suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Articles-Fonctions	Libellé	Dépenses	Recettes
011	60623 -251	Alimentation	- 10 000	
011	60632-810	Fournitures de petit équipement	- 19 347	
011	615221-810	Entretien et réparations bâtiments publics	- 25 000	
011	61558-810	Autres biens mobiliers	- 5 000	
011	6226-020	Honoraires	- 10 000	
011	6227-020	Frais d'actes et de contentieux	- 5 000	
014	739211-020	Attributions de Compensation	+ 74 347	
			0 €	0 €

Aucune remarque n'étant formulée, le Conseil Municipal procède au vote :
26 Voix Pour

5- EXÉCUTION DU BUDGET AVANT SON VOTE

Monsieur le Maire rappelle que le budget s'exécute du 1er janvier au 31 décembre.

Cependant, L'article L.1612-1 du CGCT dispose que, dans le cas où le budget n'a pas été adopté avant le premier janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif est en droit, du 1er janvier de l'exercice jusqu'à l'adoption du budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est également en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, l'exécutif peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Cette autorisation précise le montant et l'affectation des crédits.

Monsieur le Maire précise que les dépenses d'investissement 2018 retenues s'élèvent à : 9 514 233.99 €

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur de 65 377.54€

Les dépenses concernées sont les suivantes :

Opérations		Objet	Article	Montant TTC
01	Investissements 2018	Agence France Locale : Souscription ACI 2019	271/020	5 700.00 €
58	Voirie	Impasse des oliviers	2152/58	4 776.00 €
104	Mairie	Installation panneau LED	2188/20	48 113.74 €
107	ALSH	Porte	2135/107	4 223.20 €
111	Service Technique	Barrières	2188/111	1 436.40 €
114	École Marcel Pagnol	Rideaux	2135/114	1 128.20 €
			TOTAL	65 377.54 €

Total = 65 377.54 €

Aucune remarque n'étant formulée, le Conseil Municipal procède au vote :
26 Voix Pour

6- RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur GIBELOT Frédéric qui présente le rapport d'orientation budgétaire 2019.

Il précise que le rapport qui a été transmis aux membres du Conseil Municipal est construit en trois parties.

Il indique que la première partie est consacrée à l'environnement financier national et métropolitain. Dans cette partie, il est important de souligner l'impact du transfert des compétences à la Métropole et la mise en place des conventions de Gestion en janvier 2018 et qui se poursuivront en 2019 sauf pour le PLU.

La deuxième partie concerne les finances communales pour l'année 2018. En page 6, il souligne la baisse de 3.92% des dépenses réelles de fonctionnement malgré l'augmentation des prix de l'énergie et du taux d'inflation de près de 2% en 2018 ; cette baisse concernant aussi bien les charges à caractère général que les dépenses de personnel.

Page 11, il note que les recettes de fonctionnement ont baissé. Cela s'explique par le fait d'une part que la commune était en renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse et que l'acompte prévisionnel de 72 000 euros n'a ainsi pas été versé ; et d'autre part par la diminution de l'attribution de compensation versée par la Métropole. Pour ce dernier point, il ajoute que des versements complémentaires vont avoir lieu du fait de la liquidation des conventions de gestion de 2018.

La troisième partie prévoit les perspectives budgétaires 2019.

Il rappelle les objectifs à savoir :

- Maintenir une offre de service de qualité,
- Maintenir une position d'acteur économique fort en soutenant l'activité locale et en poursuivant la politique d'investissement
- Poursuivre la maîtrise budgétaire.

Monsieur GIBELOT Frédéric indique ensuite les actions à mener pour y arriver :

- Stabiliser les taux d'imposition communaux,
- Optimiser et regrouper les achats,
- Contenir l'évolution des frais de personnel,
- Poursuivre la recherche d'économies de fonctionnement et la recherche des subventions extérieures,
- Conserver une épargne nette suffisante
- Equilibrer le budget de la section investissement par un emprunt nouveau, tout en conservant une capacité de désendettement satisfaisante (< 5 ans), afin de mener une politique d'investissement ambitieuse.

Il précise ensuite qu'en page 19, concernant l'état de la dette de la commune, celle-ci a connu en 2018 une baisse très sensible de ses remboursements d'emprunts de près de 40 %.

Page 20, se situent les postes qui seront en augmentation en 2020 notamment du fait de la souscription d'une assurance pour la couverture risque maladie ordinaire des agents titulaires pour un montant de 37 000 euros qui permettra cependant également d'inscrire des recettes en contrepartie puisque la commune sera remboursée du salaire et des primes.

Page 22, les investissements pluri annuels sont listés et il sera nécessaire de recourir à un emprunt mais il précise qu'il faut attendre pour en connaître le montant qui sera ensuite porté au budget prévisionnel.

Il précise aussi que dans cette même page et dans la précédente se situent les dépenses et recettes des sections de fonctionnement et d'investissement.

Il ajoute que la commission des finances est prévue le 22 mars et le prochain conseil votera le budget primitif (prévisionnel).

Monsieur SALE demande la parole et indique que le Rapport d'Orientation Budgétaire tel qu'il est présenté, ne laisse pas de place au débat ou aux questions pour les membres du conseil municipal.

Monsieur le Maire répond que ce rapport doit appeler un débat d'orientations budgétaires.

Monsieur HUYGHE indique que certaines choses seraient, selon lui, à corriger. À savoir, en page 13, le total des recettes d'investissements hors emprunt et excédent N-1 année 2018 est 595 665€ et non pas 5 956€ (il manque 2 chiffres).

En page 16, évolution des dépenses de fonctionnement – la participation ne concerne pas le collège de Gréasque mais le SIESCG (syndicat intercommunal des équipements sportifs du collège de Gréasque).

Et enfin, en page 18, Etat de la dette par prêteur – petit C emprunt AFL la fin du prêt est en 2033 et non 2023.

Madame la Directrice Générale des Services indique que ce sont des erreurs de mise en forme et que cela sera corrigé.

Le Conseil Municipal en prend acte. Le rapport est annexé au présent Procès-verbal.

7- DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA BIBLIOTHÈQUE AUPRÈS DE LA REGION SUD AU TITRE DU FRAL 2019

Monsieur le Maire indique qu'il existe un dispositif qui soutient les bibliothèques de notre région en leur accordant une aide financière au niveau de leurs acquisitions de documents (livres et audiovisuels). Il s'agit du fonds Régional d'Acquisition de Livres, dispositif dont nous avons bénéficié quatre fois pour un montant annuel de 1 500 euros.

Monsieur le Maire précise qu'il est possible de demander une subvention auprès du Conseil Régional au titre du FRAL pour l'année 2019 et que si la subvention est acceptée, le Conseil Régional versera une somme calculée sur la base de notre budget d'acquisition.

Monsieur le Maire ajoute que la subvention versée correspond à un forfait de 1500 euros que nous devons dépenser exclusivement dans l'achat de livres ou de supports audiovisuels, et dans l'idéal auprès de fournisseurs de la Région Sud. Ceci afin de soutenir l'économie des produits culturels dans notre région. Il conclut, en indiquant que pour bénéficier de cette aide, il faut démontrer que l'on fait évoluer le service et notre proposition auprès des usagers en termes de services, ou de supports.

Une commission prendra connaissance de l'activité du service par le biais d'une note de présentation et d'une note d'opportunité qui seront rédigées suite à la délibération

Il faudra fournir des justificatifs et plan de financement pour toute demande et être en mesure de justifier des dépenses plus tard.

Monsieur le Maire propose de délibérer pour l'autoriser à demander la subvention au titre du FRAL pour l'année 2019.

Aucune remarque n'est formulée, le Conseil Municipal procède au vote :
26 Voix Pour

8- MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire donne la parole à Madame la Directrice Générale des Services qui propose au Conseil Municipal de délibérer sur le tableau des effectifs comprenant les modifications suivantes :

- Au 1^{er} février un poste d'adjoint technique à temps non complet (28 heures hebdomadaires) est pourvu au service restauration ainsi qu'un poste d'adjoint d'animation à temps non complet (29 heures hebdomadaires) pour les services scolaires.
- Un poste d'Adjoint d'Animation Principal de 2^{ème} classe est pourvu au 1^{er} février et libère un poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe suite à un changement de grade.
- Au 1^{er} février la dénomination du grade d'Educateur Principal de Jeunes Enfants devient Educateur de Jeunes Enfants de 1^{ère} Classe
- Au 1^{er} mars, un poste d'Adjoint Technique à temps non complet à 21h30 est créé pour les besoins des services scolaires (accompagnement bus, restauration, entretien des bâtiments).
- Au 1^{er} mai, un poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à temps complet est créé pour les besoins du Centre Multi-Accueil
- Au 1^{er} mai, deux postes d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à temps non complet (30 heures hebdomadaires) sont créés pour les services Animation et Restauration.
- Au 1^{er} mai, un poste d'Adjoint d'Animation Principal de 2^{ème} classe à temps complet est créé pour les besoins du Centre Multi-Accueil.
- Au 1^{er} mai, trois postes d'Auxiliaire de Puériculture Principal de 1^{ère} classe à temps complet sont créés pour les besoins du Centre Multi-Accueil.
- Au 1^{er} mai, un poste d'Agent de Maîtrise Principal est créé pour les besoins des Services Techniques.

Grades ou emplois	Catégories	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont pourvus temps non complet
Filière administrative				
Directeur Général des Services	A	1	1	0
Attaché Principal	A	1	1	0
Attaché	A	1	0	0
Rédacteur Principal 2ème Classe	B	1	0	0
Rédacteur	B	1	1	0
Adjoint Administratif principal 1ère classe	C	7	6	0

Adjoint administratif principal 2ème classe	C	4	2	0
Adjoint administratif	C	5	5	0
TOTAL		21	16	0
Filière technique				
Technicien Principal de 1ère Classe	B	1	1	0
Technicien Principal de 2ème Classe	B	1	0	0
Technicien	B	1	0	0
Agent de maîtrise principal	C	5	4	0
Agent de maîtrise	C	3	3	0
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	3	2	0
Adjoint Technique Principal de 2ème classe	C	19	14	2
Adjoint technique	C	24	22	3
TOTAL		57	46	5
Filière sanitaire et sociale				
Cadre de Santé de 2ème classe	A	1	1	0
Infirmière en soins généraux Classe Normale	A	1	1	0
Educateur de jeunes enfants de 1ère classe	A	1	1	0
Educateur jeune enfant	A	1	0	0
Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe	C	6	3	1
Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	C	7	6	0
ATSEM Principal de 1ère classe	C	2	2	0
ATSEM principal de 2è classe	C	3	2	2
Agent social principal de 2è classe	C	1	1	0
TOTAL		23	17	3
Filière animation				
Adjoint d'animation Principal de 2è classe	C	4	2	0
Adjoint d'animation	C	11	9	4
TOTAL		15	11	4
Filière culturelle				
Assistant de Conservation Principal de 1ère classe	B	1	1	0
Adjoint du Patrimoine Principal de 2ème Classe	C	1	1	1
TOTAL		2	2	1
Filière police municipale				
Brigadier-Chef Principal	C	2	1	0
Gardien de police	C	1	0	0
TOTAL		3	1	0
Filière sportive				
Opérateur des APS	C	1	1	0
TOTAL		1	1	
TOTAL GÉNÉRAL		122	94	13

Madame la Directrice Générale des Services précise que le tableau des effectifs sera revu au prochain Comité Technique pour être mis à jour et permettre la suppression des postes qui sont devenus vacants.

Monsieur HUYGHE demande si les nombreuses créations de postes dans les effectifs budgétaires sont des stagiairisations d'agents non titulaires travaillant pour la commune dans des fonctions répondant à un besoin réel ?

Madame la Directrice Générale des Services lui répond que ce se sont des postes à temps non complets, déjà en place depuis plusieurs années mais dont le besoin est permanent, à savoir, le poste de restauration et le poste polyvalent, bus/entretien.

Aucune autre question n'étant posée, le Conseil Municipal procède au vote :

26 Voix Pour.

9- AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMÉE (AD'AP)

Monsieur le Maire indique que de nombreux textes législatifs prévoient la mise en accessibilité comme les lois n°2005-102 du 11 février 2005 modifiée pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et n°2014-789 du 10 juillet 2014 habilitant le gouvernement à adopter des mesures législatives pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées .

Il rappelle également l'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées et le décret n°2014-1327 du 5 novembre 2014 relatif à l'agenda d'accessibilité programmée pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public ;

Au vu de ces lois et des décrets d'application, Monsieur le Maire souligne que la commune doit rendre accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR) l'ensemble de ses bâtiments classés en ERP (Etablissement Recevant du Public) suivant un AD'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée).

L'agenda doit permettre d'établir un calendrier précis et chiffré des travaux à réaliser pour rendre les ERP accessibles.

Afin d'élaborer cet agenda, le bureau d'études QCS Services a été missionné pour réaliser un diagnostic accessibilité de l'ensemble des ERP selon les nouvelles normes ajustées, accompagner les services municipaux dans la définition d'une stratégie patrimoniale et formaliser l'agenda.

La mise en place de cet Agenda d'Accessibilité Programmée permet à la commune d'établir un état des lieux de ces bâtiments publics, et propose un programme pluriannuel de travaux de mise en accessibilité sur trois ans.

Au terme de la mission d'accompagnement, le programme de travaux de mise en accessibilité pour les bâtiments publics de la commune a été chiffré à 315280 € HT (44450 € HT la 1^{ère} année, 68655 € HT la 2^{ème} année 202175 € HT la 3^{ème} année)

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de l'autoriser à déposer l'agenda d'accessibilité programmée (AD'AP).

Monsieur SALE Albert prend la parole et demande si des travaux sont prévus par la Mairie.

Monsieur le Maire lui répond que pour l'instant non mais qu'une demande sera déposée à la suite de ce Conseil Municipal.

Monsieur le Maire ajoute que l'ancienne municipalité avait proposé un projet sur 9 ans qui avait été rejeté et qu'il n'y avait pas eu de suite.

Monsieur SALE Albert prend la parole pour indiquer au Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier de la Municipalité.

Monsieur le Maire lui indique que ce n'est pas le sujet, il ajoute que Monsieur SALE, pendant ces 9 ans, à gérer la Commune de manière lamentable et demande au Conseil Municipal de reprendre l'ordre du jour.

Aucune autre remarque n'étant formulée, le Conseil Municipal procède au vote :

26 Voix Pour

10- MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CMA

Monsieur le Maire rappelle que le règlement intérieur du centre Multi-Accueil avait été modifié au Conseil Municipal du 26 juin 2018.

Il propose au Conseil Municipal de le modifier à nouveau à compter du 1^{er} juillet 2019.

Les principales modifications concernent les fonctions de direction puisque la directrice actuelle prendra sa retraite au 1^{er} juillet 2019.

Son adjointe qui est titulaire du diplôme d'Éducatrice de Jeunes Enfants prendra la direction et sera secondée par une infirmière diplômée.

Concernant les modalités d'admission, il a été précisé que les dossiers d'inscription étaient enregistrés par la Directrice et non plus par la Mairie. Une fois les dossiers enregistrés, ils sont présentés à la commission d'attribution des places qui se réunit en février de chaque année.

Enfin il est précisé que toute allergie doit faire l'objet d'un bilan d'un allergologue et d'un protocole adapté.

Aucune remarque n'étant formulée, le Conseil Municipal procède au vote :

26 Voix Pour

11- ADHÉSION AU CONSEIL NATIONAL DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS (CNVVF)

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer pour adhérer au CNVVF et de l'autoriser à signer tous les documents nécessaires à cette adhésion.

Monsieur HUYGHE Yannick prend la parole et indique que les critères proposés par le conseil national des villages fleuris ne permettent pas à la commune de s'engager concrètement dans une transition énergétique et écologique et que les ressources en eau nécessaires pour atteindre les objectifs seront particulièrement importantes.

Monsieur HUYGHE Yannick ajoute que leur groupe ne partage pas cette démarche.

Monsieur SALE Albert demande la parole et indique que le rond-point qui est prévu est moins énergivore. Il précise que toutes les dispositions gouvernementales tendent à réduire la consommation des ressources comme l'eau qui est un trésor, et abondent dans ce sens.

Aucune autre remarque n'étant formulée, le Conseil Municipal procède au vote :

21 voix Pour ET 5 Voix Abstention (SALE Albert – GIANASTASIO Laura – HUYGHE Yannick – LOUIS Alexandra – GRAMMATICO André – BIBOLINI Sonia)

Communications

Tous les documents peuvent être consultés auprès de Madame la Directrice Générale des Services (prendre rendez-vous au préalable).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H00

Le Maire,

Jean Marie LEONARDIS



La secrétaire de Séance,

Jean Pierre EQUINE

